

Comment répondre à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les soins de santé



« En tant que responsables de la santé de nos populations, nous ne devons pas tolérer le déni de soins aux personnes qui en ont besoin. »

Dr Hussein A. Gezairy, Directeur régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale

J'étais curieux de savoir comment la personne avait été infectée. Mais avec l'expérience, j'ai renoncé à savoir : elle peut avoir contracté l'infection de n'importe quelle manière. De toute façon, c'est un patient, quelle que soit la façon dont l'infection est apparue. »

Combattre les craintes par la formation et la prise de précautions

Les prestataires de soins de la Région réclament une formation spécialisée et des actions de sensibilisation pour les agents de santé quel que soit leur niveau de qualification, les jeunes diplômés et le public en général. « Sans formation spéciale sur le comportement à adopter avec les patients séropositifs, comment pourrions-nous nous attendre à des attitudes respectueuses et non stigmatisantes ? », se demande un agent de santé. La formation doit comprendre des interventions de pairs, dans le but de diminuer les comportements discriminants

L'OMS remercie tout particulièrement l'ensemble des pays qui ont participé à la mise au point de ce document.

© Organisation mondiale de la Santé 2011. Tous droits réservés. Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les lignes en pointillés sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

Pour obtenir davantage d'informations, veuillez contacter le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Méditerranée orientale. www.emro.who.int, courriel : asd@emro.who.int

WHO-EM/STD/145/F

et la stigmatisation. Selon les dispensateurs de soins, une sensibilisation aux droits des personnes vivant avec le VIH est également nécessaire.

Ils recommandent de renforcer les systèmes de santé pour garantir la présence de stocks de médicaments de lutte contre les infections. « La prophylaxie postexposition doit être disponible dans toutes les structures de soins et accessible à chaque fois que nécessaire », insiste un prestataire de soins. Ses collègues et lui estiment que ces actions doivent être soutenues au plus haut niveau politique.

Renforcer les droits de l'homme tout en améliorant les attitudes

Les prestataires de soins de santé de la Région ne sont pas à l'abri des idées fausses et des attitudes moralisatrices qui persistent dans la société toute entière. Mais s'ils sont mieux informés des modes de transmission et des méthodes de prévention dans les lieux de soins, et s'ils sont plus expérimentés, ils surmonteront leurs peurs et leurs préjugés.

La campagne mondiale de lutte contre le sida en 2011 a donné lieu à des discussions entre prestataires de soins de santé dans la Région de la Méditerranée orientale, à propos des injustices que l'on déplore encore et de la nécessaire amélioration de la situation. Elle s'appuie sur le principe que le soutien aux droits de l'homme est le meilleur moyen pour parvenir à proposer à tous une prévention, un traitement et des soins du VIH. La Constitution de l'OMS fait de la possession du niveau de santé le plus élevé possible un impératif prescrit par les droits de l'homme. Par ailleurs, l'approche fondée sur les droits renforce le principe selon lequel personne ne devrait subir un test VIH contre sa volonté, ni se voir refuser la possibilité de bénéficier de services de santé équitables en raison de son statut sérologique.

S'il en va de la responsabilité des prestataires de soins de santé de respecter les précautions d'usage et de traiter équitablement tous les patients, celle des décideurs dans le domaine de la santé est d'assurer la disponibilité des matériels de prévention et des médicaments de prophylaxie postexposition. Quel que soit le rôle d'une personne dans le système de santé et les institutions qui la soutiennent, chacun a le pouvoir de **montrer la voie à suivre pour stopper le sida.**

Comment répondre à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les soins de santé

Pendant la campagne mondiale de lutte contre le sida en 2011, les prestataires de soins dans la Région de la Méditerranée orientale ont réfléchi aux moyens permettant de diminuer la stigmatisation et la discrimination opiniâtres contre les personnes vivant avec le VIH.

Décembre 2011

Pour un prestataire de soins de santé, éviter d'avoir une réaction émotionnelle face à certaines maladies peut être difficile, même s'il essaie consciencieusement de traiter tous les patients avec équité. En 2011, l'infection à VIH demeure l'une de ces maladies. De nombreux agents de santé continuent de considérer le VIH avec peur, voire avec une peur accrue, à cause de préjugés, du jugement moral porté sur les malades, d'un manque de connaissances ou de mesures de protection ?

Le Dr Amin Sobhy Zahran, un chirurgien égyptien, est un fervent partisan des droits des patients. Au cours d'une intervention chirurgicale pratiquée récemment sur un patient vivant avec le VIH, il a été piqué accidentellement au doigt par une seringue hypodermique utilisée pour l'opération. Bien qu'on lui ait assuré que le risque était minimisé par la prise de médicaments de prophylaxie postexposition fournis par le programme national de lutte contre le VIH/sida, le Dr Zahran n'était pas immunisé contre la peur, cette réaction humaine. « J'étais inquiet, se souvient-il. Quelles conséquences cela aurait-il sur ma famille, mon enfant, mon travail, etc. ? » Lorsqu'un deuxième test confirma un mois plus tard qu'il n'avait pas contracté



« Le plus important est de se protéger soi-même, de respecter la dignité des patients et de répondre à leurs besoins équitablement. »

Organisation mondiale de la Santé
Bureau régional de la Méditerranée orientale

« La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain. »

Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé

Comment répondre à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les soins de santé

l'infection, le Dr Zahran émergea de sa peur avec un sentiment de forte empathie pour les personnes vivant avec le VIH. « J'ai décidé de soigner tout patient vivant avec le VIH, quelle que soit l'intervention chirurgicale, » affirme-t-il. « Il suffit que je prenne toutes les précautions nécessaires pour le personnel médical et pour moi-même. »

Pendant la campagne mondiale de lutte contre le sida en 2011, les prestataires de soins de santé de la Région de la Méditerranée orientale ont rapporté que les personnes vivant avec le VIH demeuraient confrontées à des actes de stigmatisation et de discrimination dans les lieux de soins. Tout en réaffirmant les droits de ces personnes à bénéficier de services de soins sans ressentir de honte ni affronter de préjugé, ils ont aussi évoqué leur propre droit à être protégés du VIH et les moyens de le faire respecter sans pour autant nier ceux des populations vivant avec le VIH.

Malgré les bonnes intentions, les préjugés subsistent

Les prestataires de soins de santé de la Région se déclarent en faveur du principe d'égalité et affirment qu'ils traitent



« Elle peut avoir contracté l'infection de n'importe quelle manière. De toute façon, c'est un patient, quelle que soit la façon dont l'infection est apparue. »

Dr Amin Sobhi Zahran

volontairement les personnes vivant avec le VIH comme tout autre patient. L'un d'entre eux indique par exemple qu'il doit « prendre en charge ces personnes comme toute autre, exactement comme il prendrait en charge un patient diabétique ou souffrant d'hypertension ». Un autre agent considère que pour lui, « toute personne est susceptible d'être séropositive, par conséquent il faut prendre des précautions avec tout le monde ». D'après un dispensateur de soins, « le plus important est de se protéger soi-même, de respecter la dignité des patients et de répondre à leurs besoins équitablement ». Enfin, un membre du personnel de soins assure qu'il « informe la famille du patient qu'il n'y a aucune raison de craindre quoi que ce soit et leur apprend comment se prémunir contre le VIH ».

Pourtant, de nombreux prestataires de soins de santé de différentes spécialités racontent qu'ils ont été témoins d'actes de discrimination contre des patients en raison de leur statut sérologique, ou qu'ils y ont participé. Il s'agit parfois de discrimination déclarée, comme un refus de traitement à des personnes vivant avec le VIH ou le rejet sur d'autres collègues de la prestation des soins. Une infirmière affirme par exemple que la plupart de ses collègues évitent les patients séropositifs au VIH. « Une nuit, se souvient-elle, j'ai vu une patiente m'attendant l'air anxieux à la porte devant l'hôpital. Elle m'a dit qu'elle avait peur de ne pas me voir apparaître. Je l'ai accompagnée jusqu'à son lit pour lui faire ses injections, mais à ma grande surprise, j'ai constaté que depuis la matinée, aucune des injections prévues n'avait encore été faite. »

La discrimination peut prendre une forme moins déclarée : les prestataires de soins de santé rapportent qu'un traitement différent peut parfois être appliqué, consistant par exemple à désinfecter plus que nécessaire après un contact avec une personne vivant avec le VIH. « Un patient m'a informé immédiatement qu'il était séropositif, raconte un chirurgien. J'ai éprouvé du respect pour son honnêteté, et procédé à l'opération. Mais à cause de la peur extrême que je ressentais à ce moment-là, j'ai stérilisé mes instruments dans l'autoclave peut-être dix fois ! »

La discrimination et le jugement moral sont encore moins manifestes lorsqu'ils se produisent dans le for intérieur des dispensateurs de soins. Même lorsqu'ils font preuve de respect pour les personnes vivant avec le VIH, beaucoup reconnaissent qu'ils les perçoivent différemment, songeant à la façon dont elles ont été infectées, alors qu'ils n'y penseraient pas s'il s'agissait de patients consultant pour d'autres maladies. « J'ai réalisé qu'inconsciemment, j'essayais d'analyser et de comprendre comment les personnes vivant avec le VIH l'ont contracté, et si cela pouvait être en lien avec un

Comment répondre à la stigmatisation et à la discrimination liées au VIH dans les soins de santé



« Toute personne est susceptible d'être séropositive, par conséquent il faut prendre des précautions avec tout le monde. »

professionnel du sexe, avoue un prestataire de soins. J'y pense malgré moi. »

Une peur due au manque de connaissances, d'expérience et de moyens de prévention

De nombreux dispensateurs de soins conviennent que lorsque leurs collègues et eux-mêmes font preuve de discrimination et de stigmatisation, imposant aux personnes vivant avec le VIH un stigmate ou une marque de honte, ils y sont poussés par la peur. Cette peur est le plus souvent liée au risque de contracter l'infection via un contact avec un patient. Selon un prestataire de soins, « l'une des principales raisons menant les médecins à la discrimination contre les patients séropositifs est la sensation de risque », ajoutant que « même s'ils connaissent les modes de transmission du VIH, en réalité ils n'y croient pas. Ils se sentent incapables d'examiner et de soigner un patient vivant avec le VIH. »

Les prestataires de soins estiment que les facteurs aggravant leur peur sont le manque de connaissances sur les risques réels d'infection et la pénurie de stocks nécessaires pour prévenir l'infection et réagir si l'exposition a eu lieu. L'un d'entre eux explique que « le statut sérologique du patient n'est pas le seul à jouer un rôle dans la décision d'un médecin de le soigner ou non : les facteurs psychologiques ayant de nombreuses implications pour le médecin, et même pour le patient, comptent aussi. » Ailleurs dans la Région, un autre dispensateur de soins se fait l'écho de ce constat, précisant que « l'une des raisons pour lesquelles les lieux de soins peuvent

devenir hostiles aux patients séropositifs est que les procédures concernant les mesures préventives et les pratiques standard de lutte contre le VIH n'ont pas été systématiquement mises en place et ne sont pas disponibles ». Dans les pays à faible revenu, qui manquent de matériels pour la lutte contre les infections et pour la protection personnelle, les agents de santé risquent de se sentir démoralisés et se montrer réticents à prendre en charge des patients qu'ils perçoivent comme étant à haut risque. « Certes, les médicaments du traitement antirétroviral sont disponibles, mais je ne sais pas si on peut y avoir accès immédiatement », s'interroge un prestataire de soins. « Ce risque ne me fera pas changer de métier immédiatement, mais à plus long terme, il est possible que je l'envisage. »

À l'inverse, certains prestataires de soins se montrent optimistes, affirmant qu'ils ont personnellement surmonté leurs préjugés et que les autres agents de santé ont changé de point de vue sur les personnes vivant avec le VIH. « La première fois que j'ai vu un patient séropositif, se souvient un dispensateur de soins, j'ai été vraiment choqué, et je me suis demandé comment il avait été infecté. À un moment de mon service, il m'a touché et je me suis enfui ! J'avais peur parce que je pensais que si je me querellais avec une personne séropositive, je risquais d'attraper la maladie. Mais maintenant j'ai compris que les patients séropositifs ont besoin de soins, et que c'est notre métier de soigner les malades. »

Après avoir fait l'expérience d'une exposition directe au VIH, le Dr Zahran témoigne de la profonde évolution que lui et ses collègues ont vécue dans leur réflexion sur le VIH et les personnes qui vivent avec ce virus. Selon lui, « le niveau de conscience chez les agents de santé a beaucoup augmenté. Lorsque j'ai commencé à travailler sur ce problème,

« Même s'ils connaissent les modes de transmission du VIH, en réalité ils n'y croient pas. »